

Le 10 décembre 2009

**PUBLICATION MENSUELLE  
DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL  
ET DU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE**

(Article L.233-8 II du Code de commerce – Article 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre total de droits de vote	
		théoriques <sup>(1)</sup>	exercçables <sup>(2)</sup>
<b>30 NOVEMBRE 2009</b>	<b>417 029 585</b>	<b>554 854 775</b>	<b>537 270 028</b>

- (1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, ce nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.
- (2) A titre d'information, compte non tenu des actions privées de droit de vote (actions d'autodétention et d'autocontrôle).